Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20260302-DCM_202624-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, composé de dix-neuf membres en exercice et dûment convoqué le dix-huit février deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves Normand, Maire.

Conseillers présents	Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET, Jean-Paul LE NIN, Guillemette BODIN, Yves LE BLEVEC, Isabelle RACLET, Denis BRUANDET, Karen BLEVIN, Guillaume ARTHUS, François MORICEAU, Alain DUYCK, Pascale DE SALINS, Jean-Claude RIOU
Pouvoirs	François PIERRE à Guillemette BODIN
Conseillers non représentés	Virginie LE PORT, Céline STRYHANYN, Karina LE GOFF, Jean-François MALAÜS

24 – Convention de partenariat avec l'association Les Milles Musicaux

Monsieur ARTHUS expose

La commune accueille au sein de l'Espace culturel la Vigie la programmation musicale « Les Milles musicaux », proposée et mise en œuvre par l'association Les Milles Musicaux.

Une convention de partenariat a été établi depuis 2022 par laquelle les deux parties s'engagent mutuellement pour une année : l'association à établir et à mener une programmation sur la saison, la commune à soutenir matériellement et financièrement l'accueil de cette programmation.

Monsieur le Maire propose au Conseil de renouveler ce partenariat sur l'année civile 2026, soit de janvier à décembre de cette année.

Pour la mise en œuvre de la programmation musicale « Les Milles Musicaux » 2026, la commune s'engage à verser une subvention visant à équilibrer les charges de fonctionnement et de droits de cession supportées par l'association et qui ne peuvent être amorties par les recettes de billetterie.

Cette subvention sera constituée comme suit :

- une première partie d'un montant de 19 500 €, arrêté sur la base du budget prévisionnel de la programmation musicale « Les Milles Musicaux » 2026 présenté à la commune et fondé sur l'hypothèse de 280 places vendues à chaque représentation ;
- une éventuelle seconde partie, constituée d'un solde établi par voie d'avenant et déterminée au regard du bilan financier de la programmation musicale « Les Milles Musicaux » 2026.

Monsieur le Maire précise également qu'au regard du déficit enregistré par l'association sur un spectacle jeune public en fin d'année 2025, la clause de soutien sur ce spectacle sera mise en œuvre pour un montant de 950 €.

Il demande aux conseillers municipaux de l'autoriser à signer la convention de partenariat 2026 pour l'accueil des représentations du festival Les Milles Musicaux mis en œuvre par l'association Les Milles Musicaux et le soutien à sa programmation

Vu les avis d'attribution de subventions de la commission finances du 12 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention de partenariat 2026 pour l'accueil des représentations du festival Les Milles Musicaux mis en œuvre par l'association Les Milles Musicaux et le soutien à sa programmation,

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20260302-DCM_202624-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent,

ACCORDE une subvention d'un montant totale de 19 500,00 € pour le soutien à la programmation 2026 du festival Les Milles Musicaux,

DECIDE de mettre en œuvre la clause de soutien prévue à la convention de partenariat 2025 pour un montant de 950,00€,

PREVOIT l'inscription des crédits budgétaires au budget principal, sur l'exercice 2026, au chapitre 65.

Scrutin :

Pour : 15 voix — Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET, Jean-Paul LE NIN, Guillemette BODIN, Yves LE BLEVEC, Denis BRUANDET, Karen BLEVIN, Guillaume ARTHUS, François PIERRE, Isabelle RACLET, Jean Claude RIOU, François MORICEAU, Alain DUYCK, Pascale DE SALINS.

Contre : 0 voix — /

Abstention : 0 voix — /

LA DELIBERATION EST ☑ ADOPTEE ☐ REJETEE ☐ AJOURNEE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- <u>POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME</u> –
Le 02/03/2026
Le Maire,
Yves NORMAND